



ATELIER « Ressources et réceptivité territoriale »

9 décembre 2011

à la Mairie de Saint-Macaire

Ce document préparatoire présente des éléments de débats pour l'atelier de l'InterSCoT consacré au thème « ressources et réceptivité territoriale ». Il relaye, entre autres, le contenu des échanges entre élus et techniciens des 8 et 9 septembre derniers.



Le vignoble le plus célèbre, l'estuaire le plus majestueux, le cordon dunaire le plus spectaculaire, une partie du massif forestier le plus vaste, la plus grande lagune ouverte... en matière d'espaces agricoles, forestiers, naturels, la Gironde est remarquable à plus d'un titre. Cette nature, terrestre, littorale, aquatique et maritime, largement cultivée et produite par des générations d'attentions plus ou moins raisonnables, subit le bouleversement d'une pression démographique sans précédent : de fait, la Gironde n'a jamais été aussi peuplée. Là est tout simplement le premier enjeu, celui de l'acceptabilité environnementale de ce peuplement qui progresse encore et toujours : **accueillir plus, en épuisant moins, voire en cultivant et renouvelant désormais les ressources du territoire par un changement de son modèle d'accueil, tel est le défi premier.**

Poursuivre l'accueil et le développement girondin mais sortir du modèle extensif.

Transitions paysagères

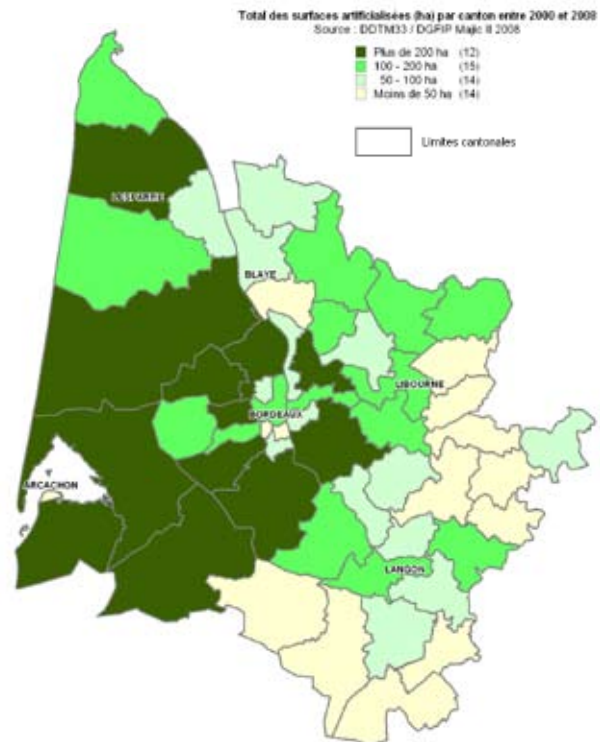


Source : Atlas des paysages, CG33

En n'oubliant pas que la Gironde n'est pas une île : les limites environnementales que rencontre son développement peuvent conduire le système à déborder du département et poursuivre son extension : pression foncière, ponction de matériaux, report de déchets, apports d'énergie, etc. A l'horizon 2030, cette hypothèse d'une métropolisation élargie, mais vécue comme prédatrice, est à prendre au sérieux. Autrement dit, la Gironde peut bien faire la preuve des limites écologiques à la poursuite de son urbanisation, encore faut-il que celle-ci ne se reporte pas plus loin chez ses voisins, selon les mêmes logiques de dispersion métropolisée, et que des relations de transaction soient anticipées avec les territoires voisins.

On sait que la Gironde peut donner l'impression d'une profusion d'espace, et avec elle de ressources diverses : la tentation du modèle d'accueil extensif est permanente. Pourtant,

Consommation d'espaces par le bâti

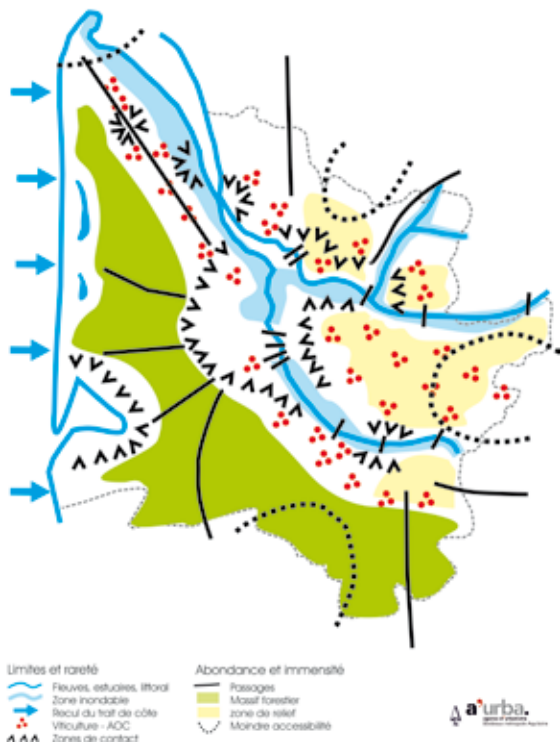


l'espace et son écosystème ne constituent pas un gisement inépuisable au regard de l'exigence d'un aménagement cohérent des territoires, raison d'être des SCoT. Les tensions entre l'urbanisation (résidentielle, économique, commerciale, infrastructurelle) et ce que le territoire peut lui offrir sans dégradation réciproque, sont bien connues :

- Tensions foncières et d'usages aux dépens de l'agriculture, la forêt et des espaces à haute valeur écologiques et/ou paysagères, doublées de fragilités agronomiques et économiques nouvelles pour la viticulture notamment ;
- Tensions sur les ressources du territoire et les cycles de ces ressources : eau (en particulier pour l'approvisionnement de la CUB), matériaux de construction, déchets et recyclages, énergies ;

- Tensions par les mobilités croissantes et leurs effets sur la qualité de l'air et la régulation climatique, et tout simplement par la consommation foncière des réseaux ;
- Tensions dues aux risques dits naturels, mais liés à un dérèglement global auquel toutes les échelles territoriales participent : inondations, retrait côtier accéléré, tempêtes récurrentes, incendies forestiers, etc.

Regards sur les trames



Ces tensions exigent bien davantage qu'un simple calcul scientifique de la réceptivité des territoires, dont les ressources diraient les limites du développement. **L'expérience prouve un peu partout dans le monde que l'on n'a que les limites que l'on se donne : les choix sont politiques et sociétaux, bien avant de prendre une légitimité scientifique.** Le deuxième enjeu est de donner droit à ce système de limites qui sort la Gironde de la logique du développement extensif, tout en lui proposant **un nouveau modèle convaincant et attractif qui fasse du rendez-vous environnemental bien plus une promesse de mieux-être qu'une contrainte mal vécue.**

D'ailleurs, **la question environnementale ne se pose pas qu'en termes de limites, surtout en Gironde : elle est, inséparablement, une question économique, donc de développement.** Conforter le vignoble,

cultiver la forêt tout en l'exploitant, garantir l'ostréiculture, valoriser les paysages à forte identité et à fort potentiel touristique, valoriser la biodiversité, utiliser rationnellement le foncier, insérer les nouveaux objets techniques de l'énergie renouvelable dans l'espace vécu (comme l'étaient les moulins et les roues à aube d'antan) maîtriser l'ensemble de la chaîne du recyclage avec ses nouvelles valeurs ajoutées, sont des enjeux économiques en même temps qu'environnementaux. C'est même leur force que d'être les deux à la fois.

Fonder le nouveau modèle d'aménagement sur ce qu'il promet, plutôt que sur ce qu'il empêche.

Une approche segmentée des enjeux environnementaux par domaine d'intervention est sans doute commode pour l'action publique, en particulier à l'échelle de l'InterSCoT où la perspective pratique pourrait être d'articuler les politiques environnementales des territoires, par grands champs « techniques » (eau, déchets, énergie, biodiversité...).

Pour autant, **c'est dans la gestion combinée des ressources que résident les potentiels de développement, comme on le voit avec l'agriculture.** Cette gestion combinée appelle elle aussi des solidarités interterritoriales.

Cultiver les ressources et les combiner pour mieux les préserver

Pactes, chantiers ou rendez-vous ?

Sur tous ces enjeux et domaines de politiques publiques, de nombreux outils, services, dispositifs ou procédures existent déjà.

Quelle plus-value de l'InterSCoT pour :

1. La trame verte et bleue ?
2. La production de la ressource en eau ?
3. La gestion des déchets et des gisements de matériaux ?
4. Le déploiement des énergies renouvelables ?
5. Le partage de l'évaluation environnementale ?
6. Les espaces à enjeux partagés : la côte, l'estuaire... les grandes vallées... les vignobles... ?

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

SCoT et Énergie-Climat (ou SCoT et PCET)

Le code de l'urbanisme demande aujourd'hui aux SCoT de contribuer à l'amélioration des performances énergétiques, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à la maîtrise de l'énergie et à la production énergétique à partir de sources renouvelables. Pour résumer, le SCoT doit organiser un territoire moins consommateur d'énergies fossiles et plus producteur d'énergies renouvelables. Si le volet production d'énergies renouvelables paraît a priori facilement intégrable avec une bonne coordination des politiques de l'énergie et de l'urbanisme, le volet réduction des émissions est beaucoup plus difficile à mettre en œuvre, particulièrement dans des territoires en forte croissance de type rural ou périurbain. En effet, la dépendance à l'automobile y est particulièrement forte et la construction neuve récente a favorisé un habitat plutôt émetteur de GES. Mais a contrario, cette forte croissance permet aussi de mener des politiques structurelles avec des effets cumulatifs importants sur une ou deux décennies et le

SCoT est le cadre d'interventions pour fixer des orientations de long terme sur les quartiers existants. L'InterSCoT devra veiller à ce que les objectifs retenus par SCoT en matière de réduction de GES contribuent à la réduction globale des émissions du département (ou de la métropole) à leur juste hauteur.

Les plans climat-énergie territoriaux (PCET), introduits par la loi ENE, sont obligatoires pour toutes les collectivités territoriales de plus de 50000 habitants et facultatifs pour les autres. En Gironde, l'obligation concerne le Conseil général, la Communauté urbaine de Bordeaux, la communauté d'agglomération du bassin d'Arcachon Sud, la communauté de communes du Nord Libournais, les villes de Bordeaux, Mérignac et Pessac. A ce jour, seul le PCET de la CUB est achevé et le PCET du CG33 offre un état des lieux complet en la matière.

Le SCoT doit tenir compte du SRCE et des PEECT, mais utilise le SRCAE (orientations régionales en matière de maîtrise de l'énergie et de valorisation du potentiel ENR des territoires) comme un cadre de référence.

SCoT et Eau (ou SCoT et SDAGE-SAGE)

La gestion de l'eau et des milieux aquatiques est aujourd'hui une préoccupation majeure des politiques environnementales européennes, nationales et locales. Des outils de planification de l'eau se sont progressivement développés : le schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE), porté par l'État au niveau des grands bassins hydrographiques de la France, et les schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau SAGE, porté par les collectivités, au niveau d'unité hydrographique cohérente (nappe, estuaire, bassin versant).

Aujourd'hui les SCoT doivent être compatibles avec les orientations des SDAGE et des SAGE. La connaissance de ces documents est aujourd'hui indispensable pour les porteurs de SCoT (et inversement). En particulier, les SAGE apportent des informations et des orientations concernant l'assainissement collectif et non collectif, la caractérisation des zones humides, (éléments essentiels à la définition de la trame bleue), la gestion des eaux pluviales, l'accès

aux loisirs liés à l'eau. Il appartiendra lors de la rédaction de l'état initial de l'environnement du territoire du SCoT d'intégrer ces éléments et de les prendre en compte pour la réalisation du PADD et du DOO. Le cas échéant, des mesures compensatoires devront être mises en place. A l'instar du SDAGE vis-à-vis des SAGE, l'InterSCoT devra veiller à la cohérence des objectifs de SCoT pour respecter la cohérence propre de chaque SAGE et les principes généraux fixés par le SDAGE.

En Gironde, le SDAGE Adour-Garonne encadre les différents SAGE et fixe les orientations fondamentales à prendre en compte par les SCoT.

En matière de nappes profondes, le SAGE de la Gironde apporte des éléments essentiels à la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau potable en Gironde.

En matière de nappes superficielles, trois SAGE infradépartementaux sont actuellement approuvés et cinq autres sont en cours d'élaboration. Les SCoT de Gironde sont toujours concernés par plusieurs SAGE.